

# Communiqué



## DE PRESSE

Paris, le 15 février 2021

## La Métropole du Grand Paris accélère sur la relance économique

Le Conseil de la Métropole du Grand Paris, qui s'est tenu vendredi 12 février 2021, sous la présidence de Patrick OLLIER, s'est prononcé favorablement sur plusieurs éléments participant de la relance économique :

- **Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan métropolitain de relance, doté d'une enveloppe de 110 millions d'euros, et de sa « connexion » avec le Plan « France Relance » de l'Etat (100 milliards d'euros), sur des thématiques précises, le Conseil a adopté à l'unanimité le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). Les thématiques sur lesquelles l'Etat et la Métropole contractualisent sont les suivantes : le développement et le rayonnement économique, la transition écologique et les solidarités.

- **Fonds Résilience Ile-de-France**

Sollicitée par le Conseil régional pour abonder à nouveau le Fonds Résilience Ile-de-France, aux côtés des autres collectivités et de la Banque des Territoires, afin de soutenir les TPE et PME du territoire métropolitain, la Métropole a approuvé également à l'unanimité une participation, à due proportion, à hauteur de 7M€. Ce fonds, initié en 2020 et dont la Métropole avait participé à hauteur de 14M€, se poursuit en 2021.

- **3<sup>e</sup> édition d'Inventons la Métropole du Grand Paris (IMGP)**

1<sup>e</sup> concours d'architecture et d'urbanisme d'Europe, *Inventons la Métropole du Grand Paris* contribue à l'attractivité et au rayonnement de la Métropole et participe plus largement à la relance économique du pays. Les projets lauréats du concours initient des démarches innovantes en termes d'environnement, d'économie circulaire, de constructions de logements bas carbone ou encore de biodiversité. Les deux premières éditions, totalisent 77 sites dont plusieurs sont entrés en phase opérationnelle.

Patrick OLLIER a annoncé qu'une 3<sup>e</sup> édition sera lancée autour de trois thématiques :

- l'aménagement des quartiers de gares,
- la reconversion des friches industrielles,
- la réversibilité de bureaux en logements.

« L'aménagement des quartiers de gares représente l'une des préoccupations de l'Etat et je pense que ce sont les maires qui doivent s'en occuper. » a précisé Patrick OLLIER.

« J'ai confié le suivi de ce concours à Jacques-Alain BENISTI, Conseiller métropolitain délégué au suivi d'Inventons la Métropole du Grand Paris et des grandes opérations métropolitaines », a ajouté Patrick OLLIER.

- **Le partenariat avec la Banque des Territoires**

Le Conseil a adopté à l'unanimité la 2<sup>e</sup> convention de partenariat entre la Métropole et la Banque des Territoires, présentée par Éric CESARI, Vice-président délégué à la stratégie et aux partenariats institutionnels. Les deux institutions mobiliseront leurs capacités d'intervention pour accompagner la dynamique de relance économique en matière d'aménagement, d'attractivité, d'habitat, de transition énergétique et d'innovation numérique.

- **Equipements structurants : soutien financier du franchissement de l'A1 entre les villes de Dugny et du Bourget**

Dans le cadre du rééquilibrage territorial, présenté par Georges SIFFREDI, Vice-Président délégué à l'Aménagement du Territoire Métropolitain et Hervé GICQUEL, Conseiller délégué aux Infrastructures, aux Equipements Structurants, à l'Amélioration de l'Intégration des Abords des Autoroutes Urbaines, le Conseil a apporté son soutien financier du franchissement de l'A1 entre les villes de Dugny et du Bourget sous maîtrise d'ouvrage de la SOLIDEO.

- **Convention d'objectifs et de financement avec l'association Centre-Ville en Mouvement**

Une convention d'objectifs et de financement avec l'association Centre-Ville en Mouvement a été adoptée. Présenté par Marie-Christine SEGUI, Conseillère déléguée aux Centres-villes Vivants, aux Services et aux Commerces de Proximité, ce partenariat permet à la Métropole d'intégrer le « Réseau National des Centres-Villes durables » et de lui apporter une expertise spécifique sur son programme « Centres-Villes vivants » dont la 2<sup>e</sup> édition est prévue dans le cadre du Plan de relance métropolitain.

### **A propos de la Métropole du Grand Paris**

La Métropole du Grand Paris est une intercommunalité, assise sur la zone dense urbaine continue, qui regroupe 131 communes. Créée par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et renforcée par la loi du 7 août 2015 de nouvelle organisation territoriale de la république, elle a vu le jour le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

La Métropole du Grand Paris exerce les compétences suivantes :

- Développement et aménagement économique, social et culturel
- Protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie
- Aménagement de l'espace métropolitain
- Politique locale de l'habitat
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).